

## **Point 4. de l'échéancier**

**Doit être publié dans un journal + affiché aux endroits habituels**

### **MODÈLE D'AVIS PUBLIC ANNONCANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT**

---

## **MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD**

### **AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 02-03-04, le conseil a adopté les premiers projets de règlement suivants :

1. 171-15 ; modifiant le règlement n° 171 intitulé Zonage
2. 172-3 modifiant le règlement 172 intitulé Lotissement ;
3. 175-2 modifiant le règlement 175 intitulé Conditions spécifiques à l'émission des permis de construction.

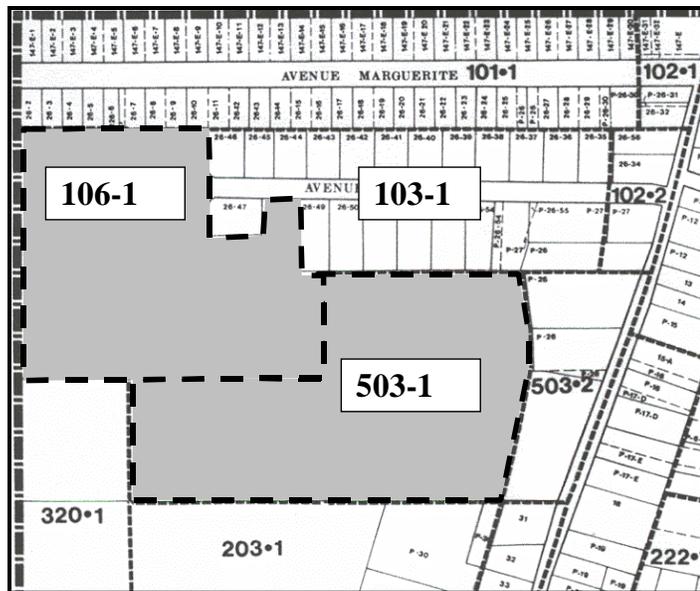
L'objet du règlement 171-15 vise à :

1. Créer la zone 106, secteur 1 (106-1) à même une partie du secteur de zone 103-1;
2. Agrandir le secteur de zone 503-1 à même une autre partie du secteur de zone 103-1.

Les secteurs de zone concernés par ce projet se décrivent comme suit:

<b>103-1</b>	Établi sur certaines parties et subdivisions du lot 26, traversés par la rue Corry.
<b>503-1</b>	Établi sur certaines parties et subdivisions des lots 28.

L'illustration du nouveau secteur de zone 106-1 est donnée ci bas:



L'illustration des secteurs de zones 103-1 et 503-1 peut être constatée au plan de zonage.

Le projet de règlement 171-15 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

L'objet du règlement 172-3 est d'établir les normes de lotissement pour la nouvelle zone 106.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Modèle de document

Avis public pour la convocation à une assemblée de consultation

L'objet du règlement 175-2 est d'établir les conditions spécifiques d'émission des permis de construction au secteur de zone 106-1.

Ce projet ne comporte pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 06-04-04 à 19:00 h. au 505, rue Frontière, bureau 5, Village de Hemmingford. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets sont disponibles au bureau de la municipalité, situé au 505, rue Frontière, bureau 5, Village de Hemmingford.

Donné au Village de Hemmingford, ce 20-03-04.

---

Diane Lawrence secrétaire-trésorière.